

SEANCE DU 14 MAI 2008

L'an deux mille huit le 14 Mai à 19 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, Salle Raymond Pujol, sous la présidence de Monsieur OLIVA Michel, Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de Convocation du Conseil Municipal : 02 Mai 2008

Etaient présents : la majorité des membres en exercice

MM. OLIVA – LAFFONT – GRILLOU – Mme FOUREST – M. DELMON – Mmes RAYNAUD - FERRE – M. FAGUET – Mme DRIEF – M. COUTENCEAU – Mmes BOUÉ – M. DEFIS – Mme ROUSSEAU – MM. RAMINI – HRITANE – LOSIO - PERES – Mmes DUBRANA – SALVI – BONNEMAISON – MM. FIRMIN - RIVIERE – Mmes MICHINE - DUC.

Absents : Mlle DUPUY ayant donné procuration à M. OLIVA- M. HAC ayant donné procuration à M. RIVIERE

Absente : Mme BOYER.

Madame RAYNAUD Anne-Marie est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

La séance est ouverte à 19H00.

1) Election du secrétaire de séance

Monsieur le Maire propose la candidature de Madame Anne-Marie RAYNAUD.

Présents : 24	Procurations : 2	Absente : 1 (Mme BOYER)	Exprimés : 26	Pour : 26	Contre:/
Abstention : /					

2 - Approbation du procès-verbal de la séance du 31.03.2008

Rapporteur : M. OLIVA

Observation de Monsieur RIVIERE : il y a une confusion entre le refus de vote et les abstentions concernant la délibération sur les indemnités allouées aux Maire, Adjointes au Maire, Conseiller chargé des Associations (tableau récapitulatif) et le procès-verbal.

Présents : 24	Procurations : 2	Absente : 1 (Mme BOYER)	Exprimés : 26	Pour : 20	Contre: 6
(M. HAC-Mme BONNEMAISON-MM. FIRMIN-RIVIERE-Mmes MICHINE-DUC.) Abstention : /					

3- Approbation du Procès-verbal du 14.04.2008

Rapporteur : M. OLIVA

Le nom du rapporteur du CA doit être changé car il s'agit de Mme BOUÉ et non M. LAFFONT. Erreur acceptée.

Présents : 24	Procurations : 2	Absente : 1 (Mme BOYER)	Exprimés : 26	Pour : 26	Contre:/
Abstention : /					

4 – Formation des élus

Rapporteur : Mme SALVI

Monsieur le Maire expose que la formation des élus municipaux est organisée par le code général des collectivités territoriales et notamment par l'article L2123-12 qui précise que celle-ci doit être adaptée aux fonctions de conseillers municipaux.

Compte-tenu des possibilités budgétaires, il est proposé qu'une enveloppe budgétaire d'un montant égal à 1 070 € soit consacrée chaque année à la formation des élus.

Alors que les organismes de formations doivent être agréés, Monsieur le Maire rappelle que chaque élu peut bénéficier de 18 jours de formation sur toute la durée du mandat.

Monsieur le Maire rappelle que les stages sont organisés par l'Agence Technique Départementale (ATD) qui envoie chaque semestre le calendrier des formations.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal,

Présents : 24	Procurations : 2	Absente : 1 (Mme BOYER)	Exprimés : 26	Pour : 26	Contre:/
Abstention : /					

5 – Désignation du délégué du Syndicat Mixte pour l'Etude et la Protection de l'Environnement de la Haute-Garonne (annulation de la délibération du 31.03.2008)

Rapporteur : Mme DUBRANA

Les statuts du Syndicat Mixte pour l'Etude et la Protection de l'Environnement de la Haute-Garonne n'offrent pas la possibilité de désigner un délégué suppléant.

De ce fait, il convient de retirer la délibération en date du 31.03.2008 et de nommer le délégué titulaire.

Monsieur le Maire propose M. FAGUET.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal,

Présents : 24	Procurations : 2	Absente : 1 (Mme BOYER)	Exprimés : 26	Pour : 26	Contre: /
Abstention : /					

6 - Demande de subvention et demande d'acceptation d'une ouverture de classe supplémentaire pour l'implantation d'un préfabriqué à l'Ecole Mixte 1 « La poste »

Rapporteur : Mme DRIEF

Suite à l'obtention d'une ouverture de classe primaire supplémentaire pour la rentrée 2008-2009, Monsieur le Maire accepte l'octroi d'une ouverture de classe supplémentaire et propose de solliciter l'aide financière et technique du département pour l'octroi d'un préfabriqué pour l'Ecole élémentaire Mixte I « de la Poste ».

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal,

Présents : 24	Procurations : 2	Absente : 1 (Mme BOYER)	Exprimés : 26	Pour : 26	Contre: /
Abstention : /					

7 –Demandes de subventions

Rapporteur : M. GRILLOU

TRAVAUX DE MENUISERIES A L'ECOLE MIXTE 1 « LA POSTE » DEMANDE DE SUBVENTION

Les travaux de remplacement des menuiseries à l'Ecole Mixte 1 sont confiés à la SARL ALU NEW TECH, sise « Le Village » 31 510 PAYSSOUS, pour un montant de 3 891,90 € H.T. soit 4 654,71 T.T.C. et non à la Société Menuiseries M.ANTRAS.

De ce fait, il convient de retirer la délibération en date du 14.04.2008 et de solliciter l'aide du Conseil Général sur ce nouveau montant.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal,

Présents : 24	Procurations : 2	Absente : 1 (Mme BOYER)	Exprimés : 26	Pour : 26	Contre: /
Abstention : /					

FOURNITURE ET POSE D'UNE CHAUDIERE A L'ECOLE MATERNELLE

Demande de subvention

Rapporteur : M. GRILLOU

Monsieur le Maire propose de solliciter une demande de subvention au conseil général pour la pose et fourniture d'une chaudière à l'Ecole maternelle.

Monsieur le Maire propose également le devis de l'Entreprise COTHERM TP, 7 Bd Etancelin 31800 SAINT-GAUDENS pour un montant de 14 880,42 € H.T. soit 15 159,15 € TTC.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal,

Présents : 24	Procurations : 2	Absente : 1	Exprimés : 26	Pour : 26	Contre: /	Abstention : /
---------------	------------------	-------------	---------------	-----------	-----------	----------------

FOURNITURE DE JEUX DE PLEIN AIR POUR ENFANTS

Demande de subvention

Rapporteur : M. GRILLOU

Monsieur le Maire propose de solliciter une demande de subvention au conseil général pour la fourniture de jeux de plein air pour enfants pour le Centre de Loisirs Sans Hébergement (C.L.S.H.).

Monsieur le Maire propose également le devis de l'Entreprise LUDOPARC, sise parc d'activité du Petit Nanterre 4, 131-151, rue du 1^{er} Mai 92737 NANTERRE CEDEX, pour un montant de 9 227,26 H.T. soit 11 035,80 TTC.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal,

Présents : 24	Procurations : 2	Absente : 1 (Mme BOYER)	Exprimés : 26	Pour : 26	Contre:/
Abstention : /					

8 – Modification du régime indemnitaire pour les filières administratives et techniques

Rapporteur : Mme FOUREST

Par délibération en date du 18.04.2002, la municipalité avait mis en place un système de régime indemnitaire.

Monsieur le Maire propose de revoir la prime de qualification, et de sujétion.

Il propose de garder les mêmes critères mais d'augmenter les montants comme suit :

- prime de qualification (catégories B et C) : 16 % au lieu de 12 %
- prime de sujétion (pour les rédacteurs) : 195.60 € au lieu de 104.17 €

Monsieur le Maire précise que ces primes seront revalorisées automatiquement en fonction des textes en vigueur et de la modification de la valeur du point de l'indice.

Les dépenses relatives à ce régime indemnitaire sont inscrites au budget en ne prenant que les emplois effectivement pourvus.

Mme MICHINE demande si c'est une prime mensuelle ou annuelle ; Monsieur le Maire répond que c'est une prime mensuelle.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal,

Présents : 24	Procurations : 2	Absente : 1 (Mme BOYER)	Exprimés : 26	Pour : 26	Contre:/
Abstention : /					

9 – Approbation de l'avenant concernant l'estimation de la restructuration du restaurant scolaire, du Centre de Loisirs Associé à l'Ecole (CLAE) et du Centre de Loisirs Sans Hébergement (CLSH)

Rapporteur : M. OLIVA

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée du procès-verbal de la Commission d'appel d'Offres concernant l'avenant n°1 pour l'entreprise EURL PEDRA et l'estimatif des travaux.

Concernant le projet de restructuration de la restauration scolaire de CAZERES, l'estimation initiale par rapport au programme était prévue à 850 000 € H.T. soit 1 016 600 € T.T.C.

Suite au rajout de quelques travaux par rapport au programme initial (aux demandes des bâtiments de France, des services de sécurité incendie, services vétérinaires et aux investigations sur site) l'architecte nous fait part de la modification de l'estimation prévisionnelle des travaux évaluée au stade APD (avant projet détaillé) à 1 264 600 € H.T. soit 1 512 461,60 TTC hors équipement de cuisine.

Eléments entraînant l'augmentation de l'enveloppe prévisionnelle :

- la nature des travaux de démolition et reprise suivant les normes ERP dans le bâtiment existant, a été manifestement sous évaluée : l'isolement par rapport aux tiers nécessite un traitement coupe feu, pénalisant des parois et des vitrages du bâtiment créé mais aussi du bâtiment existant ;
- reprise de l'escalier existant sur le bâtiment de restauration des maternelles pour permettre l'accès aux livraisons

- réfection des réseaux existants ;
- réfection des sols existants ;
- arrachage des arbres et souches existantes.
- modification des façades du projet suite à l'avis de l'ABF (Architecte de Bâtiments de France) avec la création d'une toiture à 4 pentes au niveau de l'articulation entre l'ancien et le nouveau bâtiment ;
- mise en place de panneaux solaires pour la production d'eau chaude ;
- le diagnostic de notre bureau d'étude fluide nous oblige à changer l'emplacement de la chaufferie, le matériel et la chaudière. La chaufferie se trouve donc à l'étage, au niveau de l'articulation couverte. Nous sommes ainsi dans l'obligation de déposer la toiture trop basse de la dernière extension réalisée, afin de permettre les liaisons fluides ;
- rajout d'appareils sanitaires (lavabos dans les salles CLAE + douchette dans les WC) ;
- traitement acoustique dans les salles CLAE « Centre de Loisirs Associé à l'Ecole » (rajout de panneaux acoustiques).

RECAPITULATIF – LOT BATIMENT

1 – GROS ŒUVRE	495 500.00
2 – ETANCHEITE	39 400.00
3 –CHARPENTE COUVERTURE	83 300.00
4 – MENUISERIES EXTERIEURES	116 800.00
5 – PLATRERIE PLAFONDS	92 000.00
6 – MENUISERIES INTERIEURES	36 800.00
7 – REVETEMENTS DE SOLS DURS	31 200.00
8 – REVETEMENTS DE SOLS SOUPLES	29 100.00
9 – PEINTURE	32 500.00
10 – THERMIQUE VENTILATION SANITAIRE	193 000.00
11 – ELECTRICITE	115 000.00

TOTAL HT	1 264 600.00
TVA 19.6 %	247 861.60
TOTAL TTC	1 512 461.60

RECAPITULATIF – LOT CUISINE

12 – EQUIPEMENTS DE CUISINE – CLOISONS SPECIALES	292 728.00
TVA 19.6 %	57 374.69
TOTAL TTC	350 102.69

RECAPITULATIF TOTAL

LOT BATIMENT + LOT CUISINE H.T.	1 557 328.00
TVA 19.6 %	305 236.29
TOTAL TTC	1 862 564.29

Il est précisé que le taux de rémunération de l'architecte reste identique. C'est l'APD qui fait l'objet d'un avenant.

Le taux de rémunération de l'architecte s'élève à 10,30 % soit 130 253.80 € HT.

Toutes les autres clauses du marché sont maintenues.

Intervention de Mme DUC : « Contrairement au service à table, le self ne permet pas l'apprentissage de manger ensemble à savoir partager, créer un lien avec les autres convives. Par exemple au collège, beaucoup d'élèves passent seulement de 4 à 8 minutes à table !

La famille a un devoir d'éducation, la cantine aussi comme le rappelle la circulaire du 25.06.2001.

De plus en plus de personnes surtout jeunes perdent ou n'ont pas acquis les repères générant des désordres dans les comportements alimentaires et sociaux tels que la boulimie.

Les seuls avantages que présente un self sont une économie de personnel et d'espace.

Monsieur le Maire j'ai une proposition : prenons juste 3 mois, regardons à nouveau à fond ce dossier. »

Monsieur PERES ne peut admettre les propos de Mme DUC et rappelle que l'anorexie et la boulimie ont des causes psychologiques et que l'alimentation n'est qu'un révélateur. Le self n'a rien à voir avec ce type de pathologie.

Mme BOUÉ fait part de son expérience et démontre que les enfants restent plus de 8 minutes à tables.

De plus, Monsieur le Maire rappelle que le principal est aussi la cuisine et la qualité des plats préparés. En ce qui concerne CAZERES, on peut se féliciter d'avoir une bonne équipe de cuisiniers et que la plupart des ingrédients tels que boucherie-fruits/légumes sont tous issus de producteurs locaux.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal,

Présents : 24	Procurations : 2	Absente : 1 (Mme BOYER)	Exprimés : 20	Pour : 20	Contre: /
Abstention : 6 ((M. HAC-Mme BONNEMAISON-MM. FIRMIN-RIVIERE-Mmes MICHINE-DUC.)					

10 – Convention de recrutement avec le Centre de Gestion

Rapporteur : M. LOSIO

Monsieur le Maire fait part de l'existence, au Centre de Gestion de La Haute-Garonne, d'un service d'aide au recrutement créé conformément à l'article 25 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée.

Ce service propose aux collectivités territoriales qui le sollicitent de les aider dans toutes leurs démarches relatives au recrutement du personnel des catégories A, B et C.

L'intervention du service est soumise à la signature d'une convention qui précisera les missions qui peuvent être confiées au Centre de Gestion, et le coût de ce service

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal,

Présents : 24	Procurations : 2	Absente : 1 (Mme BOYER)	Exprimés : 26	Pour : 26	Contre: /
Abstention : /					

11 – Avenant au protocole d'accord analytique pour le restaurant scolaire

Rapporteur : M. PERES

Comme chaque année, le laboratoire vétérinaire départemental propose à la commune une convention pour l'analyse des denrées alimentaires et des surfaces de préparation de la cantine. Cette convention définit les interventions de chaque partie.

Afin de répondre aux exigences du règlement européen (CE) 2073/2005, plusieurs méthodes et/ou types d'analyses peuvent être proposés. Monsieur le Maire propose d'utiliser les méthodes et/ou types d'analyses choisis par le laboratoire vétérinaire départemental 31.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal,

Présents : 24	Procurations : 2	Absente : 1 (Mme BOYER)	Exprimés : 26	Pour : 26	Contre: /
Abstention : /					

12 – Achat de terrain – préemption et demande de subvention

Rapporteur : M. LAFFONT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une vente d'un terrain doit avoir lieu Croix de l'Olivier. Cet immeuble est soumis à l'un des droits de préemption prévus par le Code de l'Urbanisme.

Le bien concerne les parcelles section C n°1159-1160 et 1163 pour une contenance totale de 2 064 m². Ce terrain est situé en zone U2 du Plan Local d'Urbanisme donc constructible et sans occupant.

Le prix de vente est évalué à cent vingt cinq mille euros (125 000 €) H.T. plus cinq mille euros (5 000 €) de frais de négociation. Le service des domaines est consulté.

Monsieur le Maire propose donc d'acquérir ce bien afin d'installer la maison de la petite enfance qui serait ainsi regroupée avec le futur groupe scolaire et l'Unité Territoriale d'Action Médico-sociale (UTAMS) et de solliciter l'aide du Conseil Général.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal

Présents : 24	Procurations : 2	Absente : 1 (Mme BOYER)	Exprimés : 26	Pour : 26	Contre: /
Abstention : /					

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur RIVIERE souhaite rajouter une question à l'ordre du jour concernant le soutien aux enseignants, aux personnels et aux parents d'élèves FCPE du Collège de CAZERES.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal

Présents : 24	Procurations : 2	Absente : 1 (Mme BOYER)	Exprimés : 26	Pour : 26	Contre: /
Abstention : /					

13 - Soutien aux enseignants, aux personnels et aux parents d'élèves FCPE du Collège de CAZERES.

Rapporteur : M. OLIVA

Le Conseil Municipal unanime tient à manifester son total soutien, aux enseignants, aux personnels et aux parents d'élèves FCPE du Collège de Cazères, dans les démarches qu'ils entreprennent auprès de l'Académie, pour la création de deux classes supplémentaires, le maintien et non pas la réduction de la dotation horaire globale pour l'aide et le soutien scolaire pour la rentrée 2008, l'attribution nécessaire des moyens à la création d'une classe de sixième bilingue et enfin le renforcement du nombre de surveillants afin de faire face à la hausse constante des effectifs du Collège « le Plantaurel ».

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal

Présents : 24	Procurations : 2	Absente : 1 (Mme BOYER)	Exprimés : 26	Pour : 26	Contre: /
Abstention ; /					

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.